

## Conseil municipal du 29 mars 2012

### ➤ C.C.A.S : centre communal d'action sociale.

L'An Deux Mille onze, le 29 mars à 19h30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AGERON, Maire et Président du CCAS.

Nombre de membres du CCAS : 11

Présents : 6                      Représentés : 2                      Excusé : 1                      Absents : 2  
Votants : 8

Présents : Jean-Paul AGERON - Marcelle BATY - Catherine BERRUYER - Francine CHENAVAS - Evelyne CHOLLIER - Aimée BOLLONGEAT.

Excusé : Gérard CARRIER

Représentés : Jacques HABRARD a donné procuration à Francine Chenavas,  
Marie-Noëlle BESSY-CHORRIER a donné procuration à Evelyne Chollier.

Absents : Bernard MUGUET - Rachel POIPY.

Secrétaire de séance : Francine CHENAVAS.

#### • Délibération 1 : Vote du Compte Administratif 2011 du CCAS

Le Conseil d'Administration du CCAS examine le Compte Administratif 2010 du Centre Communal d'Action Sociale présenté par son Président, Jean-Paul AGERON,

##### Section de Fonctionnement :

Recettes : 8832.99 Euros

Dépenses : 6476.39 Euros

Excédent : 2356.60 Euros

+ Résultat de clôture reporté à la fin de l'exercice 2010 : 2073.78 Euros

= Résultat de clôture 2011 : **+ 4430.38 euros**

##### Section d'investissement :

Recettes : 0 Euros.

Dépenses : 0 Euros

+ Résultat de clôture 2009 : + 156 Euros

= Résultat de clôture 2010 : **+ 156 Euros.**

► **puis APPROUVE, à l'unanimité des votants, l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,**

► **et DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2011 définitivement closes et les crédits annulés.**

- **Délibération 2 : Approbation du Compte de Gestion 2011 du CCAS**

Monsieur le Président présente aux membres du CCAS le compte de gestion 2011 du Centre Communal d'Action sociale dressé par le Receveur Municipal.

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants aux bilans de l'exercice 2011 en recettes et en dépenses,

Le Conseil d'Administration **DECLARE à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.**

- **Délibération 3 : Affectation du résultat 2011 du C.C.A.S.**

Vu l'instruction comptable M14, après avoir approuvé le Compte Administratif 2011 qui présente un excédent de fonctionnement de 4 430.38 €,

Et constatant que ledit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution positif de la section d'investissement d'un montant de 156 €,

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARCILLOLES décident à l'unanimité, sur proposition de leur président, de reporter en section de fonctionnement l'intégralité du résultat de clôture 2011 :

- Report en section de fonctionnement : ligne 002 en recettes : 4 430.38€

- **Lecture du Budget Primitif 2012 du C.C.A.S.**

- **Délibération 4 : Vote du Budget Primitif 2012 du C.C.A.S.**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité le budget primitif 2012 du CCAS présenté par Monsieur le Président :

Section de Fonctionnement :

Prévisions de dépenses :	<b>11 900 Euros</b>
Prévisions de recettes :	7469.62 Euros
Résultat reporté (excédent) :	<u>4430.38 Euros</u>
Total des recettes de la section :	<b>11 900 Euros.</b>

Section d'Investissement :

Prévisions de dépenses :	<b>2 000 Euros</b>
Prévisions de recettes :	1 844 Euros
Résultat reporté (excédent) :	<u>156 Euros</u>
Total des recettes de la section :	<b>2 000 Euros.</b>

## ➤ Conseil municipal

L'An Deux Mille Douze et le 30 mars 2012 à 20h30,

Le Conseil Municipal s'est réuni, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AGERON, Maire, dans la salle ordinaire de ses séances.

Nombre de conseillers en exercice : 15                      Présents : 15                      Votants : 15

Présents : Jean-Paul AGERON - Bernard BOUVIER-RAMBAUD - Evelyne CHOLLIER - Gérard CARRIER - Maurice VACHER - Catherine BERRUYER - Francine CHENAVAS – Jean-François BATY - Mme Dominique CLARIN - Ludovic MARTINEZ - Jacques HABRARD - Cyril MUGUET - François GUIRONNET - François DELBOS et Gérald BERRUYER.

Secrétaire de séance : Francine CHENAVAS.

❖ Lecture du compte rendu de la réunion en date du 25 février 2012.

### ❖ DELIBERATIONS budget 2012 :

#### ○ LOTISSEMENT :

- Vote du Compte Administratif 2011 du LOTISSEMENT « PORTE DES ALPES »

Le Conseil municipal Examine le Compte Administratif 2011 du Lotissement Porte des Alpes présenté par Monsieur le Maire,

#### Section de Fonctionnement :

Recettes : 1 451 876.32 Euros

Dépenses : 1 331 052.32 Euros

Excédent : 120 824.00 Euros

+ Résultat de clôture reporté la fin de l'exercice 2010 : 326 293.09 Euros

Résultat de clôture 2011 : 447 117.09 Euros.

#### Section d'investissement :

Recettes : 1 308 035.24 Euros.

Dépenses : 1 319 543.78 Euros

Déficit : - 11 508.54 Euros

+ Résultat de clôture 2010 : - 544 405.24 Euros

Résultat de clôture 2011 : - 555 913.78 Euros.

► APPROUVE, à l'unanimité des votants, l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,

► DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2011 définitivement closes et les crédits annulés.

- **Approbation du Compte de Gestion 2011 du lotissement Porte des Alpes**

Monsieur le Maire présente aux conseillers le compte de gestion 2011 du lotissement Porte des Alpes dressé par le Comptable public.

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants aux bilans de l'exercice 2011 en recettes, en dépenses et en ce qui concerne les opérations d'ordre,

Le Conseil Municipal :

DECLARE à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion du lotissement Porte des Alpes, dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **Lecture du Budget Primitif 2012 du lotissement Porte des Alpes.**
- **Vote du Budget Primitif 2012 du Lotissement « Porte des Alpes »**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité le budget primitif 2012 du lotissement « porte des Alpes » présenté par le Maire :

Détail du fonctionnement :

Prévisions de dépenses :	1 806 014.18 Euros
Prévisions de recettes :	1 358 897.09 Euros
Résultat reporté (excédent) :	<u>447 117.09 Euros</u>
Total des recettes de la section :	1 806 014.18 Euros.

Section d'Investissement :

Prévisions de dépenses :	1 210 747.09 Euros
Résultat reporté (déficit) :	<u>555 913.78 Euros</u>
Total des dépenses de la section :	1 766 660.87 Euros
Prévisions de recettes :	1 766 660.87 Euros.

- **COMMUNE :**

- **Vote du Compte Administratif 2011 du BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil municipal,

► Examine le Compte Administratif 2011 du budget principal présenté par Monsieur le Maire,

Section de Fonctionnement :

Recettes : 748 584.52 Euros

Dépenses : 576 518.49 Euros  
Excédent : 172 066.03 Euros  
+ Résultat de clôture à la fin de l'exercice 2010 : 0 Euros  
Résultat de clôture 2011 : 172 066.03 Euros.

Section d'investissement :

Recettes : 702 316.57 Euros.  
Dépenses : 598 666.95 Euros  
Excédent : +103 649.62 Euros  
+ Résultat de clôture 2010 : 17 750.59 Euros  
Résultat de clôture 2011 : 121 400.21 Euros.

► APPROUVE, à l'unanimité des votants, l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,  
► DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2011 définitivement closes et les crédits annulés.

- **Approbation du Compte de Gestion 2011 de la commune de Marcilloles.**

Monsieur le Maire présente aux conseillers le compte de gestion 2011 de la commune de Marcilloles dressé par le Comptable public.

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants aux bilans de l'exercice 2011 en recettes, en dépenses et en ce qui concerne les opérations d'ordre,

Le Conseil Municipal :

DECLARE à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **Affectation du résultat de l'exercice 2011 pour le budget communal**

Vu l'instruction comptable M14, après avoir approuvé le Compte Administratif 2011 qui présente un excédent d'exploitation de 172 066.03 €,  
Et constatant que ledit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution positif de la section d'investissement, d'un montant de 121 400.21 €,  
Considérant l'existence de 834 008.88 € de restes à réaliser pour 2011 en dépenses d'investissement et de 349 416 € en recettes d'investissement ; la somme de 484 592.88 € devant être couverte par l'excédent de l'année,

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter en totalité le résultat de clôture 2011 de la section de fonctionnement :

- Affectation en recettes d'investissement :  
Recettes 1068 : 172 066.03 €
- Report en section de fonctionnement :  
Ligne 002 en recettes : 0.00 €
- Report en section d'investissement :  
Ligne 001 en recettes 121 400.21 €

Auquel se rajoute le résultat du budget Eau et Assainissement 2011, lequel a été transféré au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Galaure au 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;  
soit les écritures suivantes :

- Report en section de fonctionnement :  
Ligne 002 en recettes : 50 303.32 € qui seront reversés à l'organisme gestionnaire, le S.I.E.G., par un mandat à l'article D 678
- Report en section d'investissement :  
Ligne 001 en dépenses : 482.83 € qui seront reversés par un titre à l'article R 1068

• **Vote des taux d'imposition 2012 des trois taxes directes locales**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal deux possibilités concernant les trois taxes directes locales, soit :

- 1 – pas de majoration
- 2 – une majoration de 1.5 %

Où cet exposé, après en avoir débattu, le Conseil municipal,

**DECIDE** à l'unanimité des présents

– une majoration de 1.5 % de la T.H., de la T.F.B. et de la T.F.N.B. pour l'exercice 2012.

Les taxes directes locales pour le B.P. 2012 sont donc fixées comme suit :

- la Taxe d'Habitation passe de 12.38 % à 12.57 %
- la Taxe Foncière Bâti passe de 21.89 % à 22.22 %
- la Taxe Foncière Non Bâti passe de 52.37 % à 53.16 %.

• **Attribution de subventions aux associations pour 2012**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention aux associations.  
La répartition proposée se décompose comme suit :

- ACCA chasse de Marcilloles	80€
- ARC EN CIEL association de Bièvre Pêche	80€
- Association d'Aide à Domicile	550€
- Association du Don du Sang	125€
- Basket Club Marcilloles	2000€
- Echo des Remparts Fanfare	150€
- FNATH	100€
- FNACA	155€
- Gymnastique volontaire	100€
- La Ricandelle Portage de repas à Domicile	350€
- Prévention routière	80€
- Revelire Bibliothèque	1700€
- Sou des Ecoles cadeaux de Noel	1165€
- Sou des Ecoles fournitures scolaires	4200€
- Sou des Ecoles piscine	655€
- Sou des écoles classe découverte	2000€
- OGEC classe découverte	2000€
- Secours populaire	100€
- Balladins dauphinois	80€

Le Conseil municipal, après délibérations, DECIDE à l'unanimité des membres présents, d'allouer à diverses associations les subventions énumérées ci-dessus pour un montant de 15750€.

- **Lecture du Budget Primitif 2012 de la Commune.**
- **Vote du budget primitif 2012 de la Commune**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le budget primitif 2012 de la commune présenté par Monsieur le Maire :

Section de Fonctionnement :

Prévisions de dépenses : 744 800.96 Euros	Prévisions de recettes : 791 034.00 Euros
+ Virement à la section d'investissement : 96 536.36 <u>Euros</u>	Résultat reporté : 50 303.32 <u>Euros</u>
Total des dépenses : 841 337.32 Euros	Total des recettes : 841 337.32 Euros.

Section d'Investissement :

Prévisions de dépenses : 1 003 341.19 Euros	Prévisions de recettes : 1 446 864.64 Euros
+ Restes à réaliser : 834 008.88 <u>Euros</u>	+ Résultat reporté : 121 400.21 Euros
Total des dépenses : 1 837 350.07 Euros	+ R1068 part affectée à l'investissement : 172 548.86 Euros
	+ Virement de la section de fonctionnement : <u>96 536.36 Euros</u>
	Total des recettes : 1 837 350.07 Euros.

❖ **AUTRES DELIBERATIONS :**

- **Transfert de la zone d'activités « Porte des Alpes » de Marcilloles à la Communauté de Communes Bièvre Chambaran**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la zone d'activités « Porte des Alpes » est un lotissement communal construit pour l'accueil des entreprises et qu'elle constitue un budget annexe du budget principal de la commune de Marcilloles. Il précise que la Commune de Marcilloles et la Communauté de Communes Bièvre Chambaran ont trouvé un accord pour la reprise des contrats de prêt contractés par la Commune à cet effet. Le capital restant dû s'élève à 763.630 € et à 350.000 €. Les intérêts variables seront également repris.

Monsieur le Maire précise que cet espace d'activités deviendra d'intérêt communautaire et passera sous gestion de la Communauté de Communes Bièvre Chambaran, dans le cadre de sa compétence développement économique, conformément au paragraphe III

de l'article L. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il propose donc au Conseil Municipal de bien vouloir statuer sur la vente de la zone d'activités « Porte des Alpes » à la Communauté de Communes Bièvre Chambaran, déduction faite du lot n°06 de 9.777 m<sup>2</sup> qui reste propriété communale et sur lequel a été construit le crématorium, exploité sous la forme d'une délégation de service public.

L'exposé du Maire entendu,

Après en avoir longuement débattu, le Conseil Municipal :

- se prononce à l'unanimité en faveur de la vente de la zone d'activités « Porte des Alpes » et du transfert de ce budget annexe à la Communauté de Communes Bièvre Chambaran.
- et charge Monsieur le Maire des formalités administratives à mettre en œuvre.

- **Vente du lot n°17 du lotissement « Porte des Alpes » à la S.A.R.L. BONFILS BIEVRE SERVICES**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 janvier 2008 fixant le prix de vente des terrains viabilisés du lotissement communal « Porte des Alpes »,  
Considérant l'intérêt porté par Monsieur Yannick PIASER pour la parcelle n°17 dudit lotissement, parcelle à céder de 5.000 m<sup>2</sup>,

Après avoir été informé du type d'activité économique exercée par le futur acquéreur, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ▶ DE DONNER son accord pour la vente de la parcelle n°17 à la SARL BONFILS BIEVRE SERVICES.
- ▶ AGREE le montant de la transaction, qui s'élève à 110.000 €, selon le prix établi, par délibération, de 22 € hors T.V.A. sur marge, rapporté à la superficie de 5.000 m<sup>2</sup>.
- ▶ DIT que les frais notariés de la transaction sont à la charge exclusive de l'acquéreur.
- ▶ CHARGE son Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la passation et la régularisation de la présente transaction.

- **Remise de pénalités sur les taxes d'urbanisme**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la TRESORERIE de GRENOBLE, chargée du recouvrement des taxes d'urbanisme pour le compte des collectivités, qui présente la demande de remise gracieuse de pénalités formulée pour un montant de 156 €. La personne avait demandé et obtenu une autorisation de construire avenue des Alpes puis avait transféré cette autorisation de construire au bénéfice des nouveaux acquéreurs du terrain. Le retard invoqué dans le paiement des taxes serait dû au Notaire, chargé des intérêts des nouveaux propriétaires, qui aurait tardé à effectuer les démarches. La Trésorerie insiste sur le fait que le principal est soldé.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal délibère et se prononce à l'unanimité en faveur de la remise des 156 € de pénalités.

- **Nouvelles conditions de location de la salle des fêtes**

La salle des fêtes de Marcilloles ayant été rénovée l'été dernier puis rééquipée en matériel électroménager en début d'année, il est jugé plus prudent de durcir les conditions de prêts des locaux.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- d'exiger une caution de 350 € à chaque location de salle.
  - de demander un chèque supplémentaire de caution de 50 € pour le nettoyage de la salle et des abords extérieurs, qui ne sera encaissé qu'au cas où la situation l'exige (ménage non fait ou fait de façon insuffisante).
  - d'initier la réalisation d'un règlement intérieur.

Ces mesures seront adoptées dès le 1<sup>er</sup> avril 2012.

- **Nomination d'un référent « ambroisie » pour l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Service environnement et santé émanant de la délégation départementale de l'Isère de l'A.R.S., Agence Régionale de Santé de la Région Rhône-Alpes, sollicitant la nomination d'un référent Ambroisie au sein de la commune de Marcilloles. Sa raison d'être : participer à l'élaboration du plan régional de santé-environnement qui coordonnera la lutte contre l'ambroisie. Un premier comité de pilotage devrait être rassemblé prochainement afin de mettre en place la première étape, un plan de lutte au niveau départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge Monsieur Cyril MUGUET, qui accepte cette fonction, de représenter la commune de Marcilloles dans les instances de l'A.R.S. chargées de la préparation des plans de lutte contre l'ambroisie.

- **Arrêté provisoire d'ouverture du gymnase suite au passage de la commission préalable de sécurité**
- **Arrêté pour le stationnement provisoire d'un camion de produit fermier vers la zone Porte des Alpes**

## ❖ **QUESTIONS DIVERSES**

- Compte rendu de la réunion du Conseil communautaire du 24 janvier 2012.
- Compte rendu de la réunion du Conseil communautaire du 23 février 2012.
- Compte rendu de la réunion de la commission Economique et emploi du 22 février 2012-04-23
- Noté préparatoire du Conseil Communautaire du 27 mars 2012.
- Relevé de décisions du Comité Syndical du 16 février 2012.
- Courrier de Europe Ecologie les Verts de l'Isère sur le danger des forages de gaz de schiste.
- Planning des tours de garde des élections présidentielles et législatives.
- Courrier du comité des Fêtes concernant la nouvelle composition de son bureau.
- Compte rendu APPMA : remerciements suite à la subvention et composition du nouveau bureau.
- Bilan du repas des têtes blanches.
- Meeting VW 8 juillet base de loisirs de Faramans.

- Courrier d'un habitant du village mécontent.
- Compte rendu AG boules.
- Discussion autour du peu de mobilisation dans le département concernant les gazs de schiste.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance.